



ANNEE : 2021

Commune concernée : BARBAZAN

Maître d'ouvrage des travaux (*) : SIVON Haut Comminges

(*) Porteur du projet, c'est à lui que sera versée la subvention

Secteur Routier concerné (**): St Gaudens

(**) Toute demande d'aménagement sur le domaine routier départemental doit faire l'objet d'un projet à valider préalablement par le Secteur Routier Départemental

**FICHE DE PROPOSITION
D'OPERATION
AU PROGRAMME ANNUEL DES
AMENDES DE POLICE**

N° RN :	PR Orig :	PR Extr :
N° RD :	PR Orig :	PR Extr :
N° VC :	Nom de la voie : Rue du Rocher / Place du Rocher	

Description et justifications de l'opération :

Urbanisation de la Rue du Rocher.

**ESTIMATION H.T. DE L'OPERATION :**

Ordre de priorité proposé par la commune (cas de plusieurs demandes) : ____ / ____

Plan de situation permettant de localiser le projet à une échelle adaptée (1/5 000 extrait du POS)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

14 septembre 2020

Objet

Opérations "études" en
vue d'une urbanisation

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel.

Absente avec procuration : ARIES Fabienne procuration à STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que la direction des routes du Conseil départemental de la Haute-Garonne propose d'inscrire les communes désireuses de bénéficier d'études en vue d'urbanisation, et les invite à se positionner avant la fin de l'année 2020.

Madame la Maire explique que cette étude d'urbanisation prévue pour 2021 pourrait se dérouler dans la continuité des travaux réalisés sur la Route de Luscan.

Aussi elle propose d'inscrire les travaux d'urbanisation et d'aménagement du carrefour de la Route de Luscan, l'impasse de l'Arriouet, sur la Rue du Rocher et la Place du Rocher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents liés à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens le 22 septembre 2020.

Fait à Barbazan, le 22 septembre 2020

Le Maire,

